

CHAPITRE 6

DÉPART DE LA MISSION

Votre agent d'affectation vous informe que vous serez réaffecté à une autre mission ou que vous rentrerez au Canada. Comme vous êtes à l'étranger, vous ne pourrez consulter aucune des personnes-ressources rencontrées pendant vos rendez-vous. L'agent administratif de la mission et vous-même serez, pour ainsi dire, entièrement responsables de voir à ce que tout se passe bien. Le coordonnateur communautaire de la mission peut également vous aider.

Pour vous bien préparer, relisez d'abord les premiers chapitres du Guide, surtout les chapitres 2 et 3, et revoyez la liste de contrôle avant l'affectation, au chapitre 3. À Ottawa, le Secteur de service géographique (SBM) vous aidera à coordonner votre déménagement en échangeant des télex avec votre mission actuelle et, s'il y a lieu, avec votre nouvelle mission. Si d'autres consultations sont nécessaires, reportez-vous à l'Annexe B — «Services responsables à l'Administration centrale» — et demandez à votre agent administratif de faire parvenir un télex au service approprié. Heureusement, vous devriez vous sentir plus sûr de vous qu'à votre dernière réinstallation et pourrez mettre à profit votre expérience.

En guise de conclusion, voici, à titre informatif, quelques renseignements additionnels.

Centre de Services

Si vous retournez à Ottawa, vous en êtes à la dernière étape du cycle de votre affectation, mais si vous êtes muté à une autre mission, le cycle recommence. De toute façon, vous pouvez envoyer un message au Centre de Services (SERV) pour obtenir une copie du guide de mission et d'autres documents pertinents ou tout simplement une trousse d'information aidant au retour à la Centrale.

À votre retour à l'Administration centrale

Les employés qui retournent à l'Administration centrale doivent aller à des rendez-vous administratifs afin de compléter les dispositions relatives à leur affectation.

1. Dès votre retour, vous vous rendez d'abord à la direction responsable de votre affectation où vous obtenez votre «Feuille de rendez-vous» sur laquelle sont indiquées les visites que vous devez faire.
2. L'examen médical est obligatoire à votre retour au Canada. Le Centre de Services (SERV) fait le nécessaire avec Santé Canada à cet égard.
3. Vous devez aussi vous rendre à SBM (Secteur de service géographique) pour prendre les dispositions relatives à la livraison de vos effets, à l'accès à vos biens entreposés et pour remplir les documents requis afin de pouvoir vous rendre à la douane et dédouaner votre envoi. En outre, vous recevrez tous les renseignements nécessaires concernant le remboursement de vos faux frais de réinstallation, de vos frais de déplacement et le remboursement des frais de logement temporaire à Ottawa.
4. N'oubliez pas de vous rendre à la Direction des Services de la rémunération (SBP), afin de remettre en vigueur vos régimes d'assurance-maladie — le RSSFP au Canada et le régime provincial pertinent d'assurance-maladie. Communiquez avec le bureau d'assurance maladie pertinent pour remettre en vigueur le régime provincial approprié.

Examens médicaux

Si vous êtes muté à une autre mission, votre famille et vous serez examinés par un médecin de Santé Canada de votre région ou, si celui-ci n'est pas disponible, par un médecin local désigné et approuvé à cette fin.

Comme nous l'avons déjà mentionné, vous devez subir un examen médical à votre retour à Ottawa. (SERV) se chargera de prendre les rendez-vous pour vous et votre famille.